

**MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET
LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**

PAR L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE

6 NOVEMBRE 2006

Au cours des années, l'ancienne Ville de Lachine avait mis en place différents outils économiques pour le développement et la mise en valeur de son plan d'eau constitué du fleuve Saint-Laurent, du lac Saint-Louis et du canal de Lachine. Parmi ces outils, mentionnons à titre d'exemple les Fonds de roulement et du patrimoine ainsi que l'augmentation de la taxe INR.

Ces outils ont permis au fil des années, de faire de Lachine un lieu exceptionnel et significatif de Montréal, dont la conservation et la mise en valeur des paysages et des vues sur le fleuve, le lac et le canal ont éveillé la conscience "bleue" des montréalais. L'été, plus de 200 000 personnes¹, dont 76 % sont citoyens de l'île de Montréal, sillonnent les rives de Lachine à pied, en vélo, à patins à roues ou encore en auto.

Grâce à ces outils de développement, l'ancienne Ville de Lachine a :

- constitué une vitrine remarquable sur le fleuve, le lac et le canal. Plus de 90 % de ses rives sont aujourd'hui accessibles aux visiteurs et citoyens de Montréal;
- crée le parc René-Lévesque, presque à l'extrémité ouest du canal entre le fleuve et le lac;
- érigé le plus grand parc de sculptures monumentales au Canada sur ses rives. On retrouve dans ce parc, près de 25 % de l'ensemble des œuvres d'art public de l'île de Montréal;
- acquis, restauré et transformé, le complexe industriel de la Brasserie Dawes en complexe culturel (salles de spectacle, d'expositions et de réception) sur les rives du lac Saint-Louis;
- construit le plus important port de plaisance du Québec;
- aménagé des clubs de canoë, de pêche, de voile et d'aviron, un réseau de sentiers pédestres et cyclables, des parcs, des rampes de mise à l'eau, etc. sur ses rives;
- etc.

Malheureusement, l'Arrondissement, suite à la création de la nouvelle Ville de Montréal, n'a ni les pouvoirs ni la capacité financière pour conserver de tels outils économiques voués au maintien et au développement de son réseau bleu.

¹ Corporation du Pôle des Rapides, étude d'achalandage du Pôle des Rapides et enquête auprès des visiteurs du 1^{er} mai au 15 octobre 2003, mai 2004

En effet, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2007 et de la RASOP, l'Arrondissement a dû abolir le service de navette fluviale entre Chateaugay et Lachine et le Festival Montréal en lumières à Lachine (réalisé au parc René-Lévesque) et diminué de près de 40 % le budget des Fêtes de Lachine (événement public dont l'objectif principal est de promouvoir le plan d'eau de l'arrondissement).

Dans ce contexte, nous recommandons à la Ville de Montréal de créer le Fonds bleu qui permettra aux arrondissements et à la ville de maintenir et de mettre en valeur le réseau bleu montréalais. Le Fonds pourrait être constitué à même le budget de la Ville et/ou à l'aide d'une taxe spéciale et/ou par l'appropriation de surplus budgétaire. Le conseil de l'agglomération et la Communauté métropolitaine de Montréal devraient être invités à participer à la création dudit Fonds.

Enfin, permettez-nous de vous faire part de notre stupéfaction lorsqu'on a appris au cours de la séance de la commission que la navette fluviale entre les Villes de Longueuil et de Montréal (Promenade Bellerive) était financée par la Ville et l'Agglomération de Montréal. En ce sens, notre navette ne pourrait-elle pas bénéficier du même traitement.